

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 12 Floréal.

( Ere vulgaire )

Vendredi 1<sup>er</sup> Mai 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THERÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE, L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).*

## I T A L I E.

*De Turin, le 8 avril.*

En conséquence de l'édit qui a créé un emprunt à 6 p. 100, les négocians ont reçu du directeur de cet emprunt l'état des sommes qu'ils doivent verser; chaque maison de commerce & de banque a son contingent assigné, & ces sommes réunies s'élèvent à 30 millions de livres.

Une ordonnance nouvelle porte que pendant toute l'année 1795, les théâtres & les assemblées publiques demeureront fermés.

On mande de Crémone, que toutes les troupes qui ont été en quartier pendant l'hiver dans cette ville, & aux environs, ont reçu ordre de marcher vers le Piémont; & en effet, dès le 6, le bataillon allemand de Jordis est parti; le 7, 2 bataillons hongrois, 1 du régiment d'Alvizi se sont mis en marche, & enfin deux escadrons de hussards, le 8: il est arrivé à Crémone cinq cents recrues d'Allemagne, & on attend incessamment les premières colonnes des bataillons destinés à grossir l'armée d'Italie.

*De Livourne, le 10 avril.*

Le vaisseau de guerre anglais, le *Courageux*, de 74, ayant été relevé & entièrement désarmé, se trouve actuellement dans notre port, où il va être maté de nouveau avec les mâtures dont les Anglais ont ici un magasin complet.

Nous apprenons de Bastia, que l'escadre anglaise étant à la veille de remettre en mer, il a été envoyé dans tous les ports de l'isle une défense portant, que nul bâtiment ne pourra partir jusques à nouvel ordre, & en croit que c'est afin d'empêcher que quelques navires n'aillent prévenir l'ennemi du moment de la sortie de l'escadre anglaise.

P. S. Une frégate qui arrive dans ce moment de Bastia, nous apporte la nouvelle, que le 8, l'escadre alloit mettre à la voile pour aller à la rencontre de l'amiral Hood, qui arrive de Gibraltar avec 7 vaisseaux de ligne,

& le reste d'un grand convoi marchand, destiné pour la Méditerranée.

*De Rome, le 10 avril.*

Le jour de pâques, le Saint-Pere chanta la grand'messe dans la basilique de Saint-Pierre, & donna ensuite sa bénédiction, de sa loge, au peuple; son armée, bien vêtue, et forte de 2000 hommes, étoit rassemblée sur la place du Vatican; & on voyoit au milieu, le prince Adolphe d'Angleterre, monté sur un superbe cheval.

S. S. se dispose à partir, le 23, pour Terracine, où elle demeurera jusques au 7 mai prochain; elle a nommé monseigneur Zondadari, secrétaire de la propagande, à l'archevêché de Siennae, en Toscane.

Le cardinal Dugnani, nonce en France, ayant laissé, lors de son départ de Paris, son mobilier & son argenterie à son homme d'affaires, vient d'être informé que le gouvernement Français a ordonné, que tous ses effets lui fussent rendus, & que si pendant le gaspillage du terrorisme il en avoit été détourné quelque partie, il y seroit pourvu par une juste indemnité.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 8 avril.*

Le baron de Buhler, ministre du duc de Wirtemberg auprès de notre cour, a remis ces jours derniers une note, par laquelle il déclare que ce duc, dans les circonstances critiques où la guerre a réduit son pays, a envoyé un ministre à Basle, pour y traiter avec les commissaires français d'une paix particulière. Le landgrave de Hesse-Cassel & le duc de Brunswick ont fait aussi de semblables déclarations.

Le commissaire-général de la caisse militaire de l'Empire, a présenté un état des dépenses faites & à faire pour la conservation, la réparation & les approvisionnements des trois places, de Mayence, de Philipsbourg & d'Ehrenbreitstein; ce mémoire s'élève à 4 millions 954 mille

457 florins d'Empire : il ma veut qu'on se contente de 1500 mille florins pour cet objet, & il demande avec instance la rentrée du surplus.

On écrit de Siegbourg, qu'il passe continuellement dans cette ville & dans ses environs des troupes autrichiennes, qui se rendent sur le Haut Rhin; les Français de leur côté font de grands mouvemens sur la rive opposée, & se portent en foule sur Mayence & sur Luxembourg; de sorte, qu'il reste fort peu de leurs troupes aux environs de Bonn & de Cologne. Le magistrat de cette dernière ville a adressé à la convention nationale, les doléances de ses habitans; & depuis ce tems, les contributions sont exigées moins rigoureusement, & les Français eux-mêmes, paient leurs subsistances en numéraire.

Les lettres de la Bosnie portent, qu'il y est arrivé un ordre du Divan, qui enjoint à tous les sujets turcs de ces contrées, sous peine de mort, de ne se permettre, ni action, ni parole qui pourroient exciter du mécontentement parmi les sujets de l'empereur d'Allemagne; cette ordonnance du grand-seigneur, est une nouvelle preuve du desir qu'il a d'entretenir la bonne intelligence qui regne entre les deux empires.

#### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 18 avril.*

Si l'on en croit des lettres de Vienne, la guerre prête à s'éteindre au midi de l'Europe, va porter ses ravages au nord. On dit que plusieurs puissances se sont déclarées contre le partage de la Pologne, & qu'elles ont notifié ministériellement leur vœu pour que le roi de Pologne soit reconduit dans sa capitale, & que la Pologne soit réintégrée dans l'état où elle étoit en 1791. On cite parmi ces puissances, la France, la Porte, la Suède & le Danemarck; mais on ne dit pas où ces notifications ont été faites. Le seul indice qu'on ait jusqu'à présent de l'opposition de quelques puissances, est le séjour à Varsovie de leurs ministres respectifs (voyez dans notre feuille du 9 floréal.) D'un autre côté, il paroît que la Russie & la Prusse ne sont pas d'accord sur le plan de partage qu'on leur a supposé: & l'on ne voit pas non plus que la cour impériale de Vienne, y ait donné les mains. Peut-être même que le projet d'un partage total de la Pologne n'a pas encore existé réellement.

Une nouvelle plus certaine, est celle qu'on mande de Mittau, savoir, que dans la séance des états du 17 mars l'ordre des chevaliers vota pour que le duché de Courlande, renoncât à la suzeraineté de la Pologne, & passât sous celle de l'impératrice de Russie. Les grands-conseillers de ce duché, à l'exception de celui de Howen, s'opposèrent à ce changement, alléguant qu'en l'absence du duc (il est à Pétersbourg) on ne pouvoit prendre une résolution dans une affaire de cette importance. Il y eut à cette occasion des disputes fort violentes: aux reproches de trahison, succédèrent des appels au combat entre les partis; mais le gouverneur de Riga (le lieutenant général de Pahlen) qui se trouvoit à Mittau fort à propos, se rendit à l'assemblée, y rétablit la tranquillité, & la proposition de reconnoître la suzeraineté de la Russie fut adoptée.

L'armée impériale se concentre de plus en plus aux environs de Mayence & de Francfort: toutes les routes sont couvertes de soldats, de canons, de chariots de munitions. On a compté vis-à-vis d'Oppenheim 136 pontons autrichiens, chargés sur des chariots. Il passe journellement ici

& tous au-delà du complet.

S. A. R. le duc de Saxe-Teschén ayant demandé la démission du commandement en chef des armées impériales & d'Empire, S. M. I. a cédé à ses instances réitérées. S. E. M. le général de Clairfayt, réunit aujourd'hui le commandement général de toutes les troupes tant autrichiennes que d'Empire, qui se trouvent sur la rive droite du Rhin & dans Mayence. S. A. R. le duc de Saxe-Teschén quitte aujourd'hui notre ville.

*De Mulheim, le 12 avril.*

Les nouvelles que nous recevons des pays au-delà du Rhin, sont toutes affligeantes. Partout les citoyens sont accablés de la plus affreuse disette. Ce fléau terrible en occasionne un autre moins douloureux; c'est une maladie qui moissonne tous les malheureux habitans de ces contrées. Dans la seule ville de Verviers, dont la population n'excede pas 13 mille âmes, on compte plus de 3 mille morts; à Aix-la-Chapelle, plus de 8 mille. Les hôpitaux de Liege sont comblés de malades, & peu échappent à la mort qui les poursuit.

Les bataillons français sont aujourd'hui très-foibles: à l'égard de leur cavalerie, elle est dans un état à faire pitié. Les Français renvoient les prisonniers anglais, parce qu'ils ne peuvent pas les nourrir.

Ces jours derniers, les Français ont démoli le moulin qui étoit situé sur le Hartenberg; ils n'en ont conservé que les murailles, où ils ont pratiqué des embrasures pour placer des canons. Avant-hier ils avoient entrepris de bâtir des batteries près de Weisenau; les capots rouges s'en sont aperçus, & les ont priés d'aller bâtir plus loin. Ils se sont retirés.

Des déserteurs ont dit que la paix avec la Prusse avoit été publiée dans l'armée française, & que dans peu le repos seroit rétabli en Allemagne.

*(Extrait des gazettes allemandes.)*

#### H O L L A N D E.

*De la Haye, le 20 avril.*

La gazette d'Amsterdam, du 7, fait quelque mention des troubles qui ont éclaté en Hollande: elle annonce que la lettre par laquelle la municipalité d'Amsterdam s'étoit refusée au nouveau serment, ayant été biffée de ses registres, on avoit rendu la liberté aux membres détenus; mais les états de Hollande ont exigé qu'il fut procédé à la nomination d'une nouvelle municipalité; & il s'agissoit d'une prompte convocation de la bourgeoisie pour procéder à une nouvelle élection.

Notre armée du Nord paye aujourd'hui bien cher la conquête de la Hollande: le froid extraordinaire que nos troupes ont enduré pendant cette campagne d'hiver, produit maintenant les plus terribles effets; une grande partie de l'armée est malade.

Le 2 avril, il fut fait rapport à la municipalité d'Amsterdam, que l'arrivée continuelle des malades & blessés étoit telle, qu'il étoit impossible de les loger; & il venoit encoë d'arriver de Zwol 150 navires chargés de malades & blessés. Il fut résolu d'en conférer avec le général français Laurent, à l'effet de prendre des mesures pour que cette ville n'en fût pas trop surchargée.

La même gazette d'Amsterdam a publié une lettre du général Dumonceau, commandant à la Haye, par laquelle

il invite la municipalité à prendre des mesures pour réprimer à l'avenir les désordres. Il ajoute : « Si contre mon attente, la négligence, le peu d'énergie & la pusillanimité étoient à ces mesures indispensables toute la force, toute l'efficacité que j'ai le droit d'attendre, comptez qu'alors, citoyens magistrats, il seroit de mon devoir d'agir *militairement*, & de rétablir par des moyens de rigueur la tranquillité qu'on eût pu d'abord faire renaitre par des voies douces & faciles ». En tête de cette lettre on lit : *Amour de l'ordre, liberté, égalité*. Elle est suivie d'une proclamation de la municipalité de la Haye, qui « déclare à tous ceux à qui il appartiendra, de la manière la plus sérieuse, que bien loin de se rendre coupable de négligence, de peu d'énergie & de pusillanimité à prendre les mesures nécessaires pour réprimer les forfaits des malveillans qui troublent le repos public par des contes & nouvelles fausses & fabriquées (on avoit répandu le bruit en Hollande que l'armée prussienne étoit déjà dans l'Over-Issel, & se portoit à la Haye) comme aussi par des cris séditieux, signes de la couleur d'Orange, &c. Nous avons résolu fermement de nous servir de tous les moyens de conserver & maintenir le repos public, &c.

Le 3, on a puni du fouet, & de l'emprisonnement pour quelques années un habitant de Scheveling qui étoit un des principaux agitateurs de la journée du 1<sup>er</sup> avril. Le 4, on arrêté un des plus célèbres orangistes, nommé Motman.

## FRANCE

De Paris, le 11 Floréal.

Il y avoit ces jours derniers à la porte des boulangers des femmes qui, non-seulement refusoient le quartieron de pain qu'on leur délivroit, mais menaçoient celles qui oseroient prendre cette portion. Ces femmes apparemment reçoivent du pain par quelqu'autre canal; peu leur importe que les autres en manquent, pourvu qu'on se soulève. Mais l'espoir des ennemis du bien public sera encore une fois trompé; on voit chaque jour arriver une grande quantité de farines. Avant-hier nous en avons vu passer un convoi de cent voitures, de dix à douze sacs chacune; hier nous en avons compté autant, escortées par la cavalerie ayant un représentant du peuple à sa tête.

Cet approvisionnement a été déposé à l'Assomption, rue Honoré. Comme ce n'est pas le seul aboutissant, ni le seul magasin de cette capitale, nous pouvons raisonnablement présumer qu'il en arrive à-peu-près les mêmes quantités dans les autres dépôts, & que peu-à-peu on forme un approvisionnement qui nous assurera une subsistance suffisante pour attendre la récolte.

Voilà un motif de consolation qui doit nous faire supporter des privations pénibles; mais dont le terme est vraisemblablement prochain.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

CITOYEN,

Comme votre feuille a été depuis le commencement de la révolution consacrée au maintien de l'ordre, de la justice & des bons principes, j'espère que vous voudrez bien y réclamer contre un abus qui ne sert qu'à échauffer les esprits & à exciter le mécontentement général. Cet abus consiste dans les vexations & la perte du tems qu'éprouvent les citoyens dans la distribution du pain & de la viande, dont le mode varie dans chaque section. On ne veut pas qu'une personne puisse être chargée de plus d'une

carte. Nous étions convenus dans notre maison que chacun se chargerait à son tour de prendre le pain de tous ceux qui l'habitent; cela auroit soulagé notre détresse, & nous auroit économisé un tems précieux pour nos travaux, nos occupations & le soins de nos enfans.

Veuillez donc bien, citoyen, insérer dans votre première feuille mes réclamations, & y joindre votre avis; vous rendrez un service essentiel à une foule de bons citoyens qui supporteront avec résignation le mal de la pénurie, lorsqu'il ne sera pas accompagné par des formes dures & odieuses.

Salut &amp; fraternité.

Le citoyen R\*\*\*, rue du Temple.

P. S. Ma proposition tend aussi à faire diminuer ou disparaître ces queues inquiétantes à la porte des boulangers.

Ce ferent les Egyptiens, lisons-nous dans l'histoire, qui, d'après l'étude raisonnée qu'ils avoient faite de l'astronomie & les connoissances utiles qu'ils y avoient acquises, imaginèrent d'abord de séparer une année d'une autre année, & ensuite de distribuer chacune de ces années en douze portions égales qu'ils appellerent *mois*, en l'honneur de la lune.

Pour ne pas se perdre dans leur calcul, les Grecs n'y entendirent pas d'autre finesse que d'ajouter, à la fin de chaque troisième année, un treizième mois que nous nommons intercalaire.

Les Egyptiens pour se retrouver dans le leur, suivirent une marche plus simple & firent infiniment mieux; car ayant embrassé d'un coup d'œil l'ensemble de leur opération, & donné trente jours, ou, pour m'expliquer plus littéralement, trois décades de 10 jours, à chacun de leurs mois, ils en furent quittes pour ajouter cinq jours à chaque année révolue.

( Tiré de Louis Cælius, édit. de Bale 1550, liv. 8, chap. 37, pag. 721. )

Arrêté du comité de salut public.

Le comité de salut public, d'après les plaintes qui lui sont parvenues des différentes armées, sur les nombreuses réquisitions données par la commission des transports & autres, & sur les vuides qu'elles occasionnent dans les cadres des différentes armées, arrête ce qui suit :

1°. Toute réquisition qui n'est pas émanée directement du comité de salut public, ou des commissions exécutives, en vertu des arrêtés du comité de salut public, relatés dans la réquisition, est regardée comme nulle & non-avenue. Il en sera de même de tout congé, autre que ceux donnés pour raison d'infirmité ou de convalescence.

2°. Les citoyens auxquels elles ont été accordées, ainsi que les volontaires qui pourroient être absens de leurs corps, sans congé ou par congé, autre que pour raison d'infirmité ou convalescence, seront tenus de partir dans les trois jours qui suivront la publication du présent arrêté, & de rejoindre leur corps dans le plus court délai.

3°. Les districts sont autorisés à leur expédier des routes, à l'effet de les faire jouir des fournitures accordées par la loi aux militaires en route.

4°. Les municipalités, les directoires de districts, ainsi que les agens nationaux seront personnellement respon-

sables de l'exécution du présent arrêté , & prendront les mesures les plus efficaces pour l'assurer.

5°. Les commissaires des guerres & les officiers de gendarmerie en surveilleront également l'exécution ; & dans le cas où ils n'auroient pas dénoncé au comité de salut public les abus ou négligences à cet égard des autorités constituées, ils seront destitués de leur emploi, & mis en état d'arrestation s'il y a lieu.

6°. Les volontaires qui, passé le terme de trois jours fixé par l'article II, ne sont pas partis, ou qui s'écarteront de leur route, seront traités comme déserteurs, arrêtés par la gendarmerie & conduits de brigade en brigade jusqu'à leur corps.

7°. Le présent arrêté sera publié dans le jour de sa réception par un officier municipal ; l'agent national de la commune en rendra compte à celui du district, sous sa responsabilité.

8°. Il sera inséré au bulletin de correspondance & des loix.

### CONVENTION NATIONALE.

*Séance du 11 floréal.*

Chénier avoit la parole par décret pour faire le rapport dont il avoit annoncé qu'il étoit chargé par les comités. Il est monté à la tribune ; il a dit que le projet de décret qu'il alloit proposer, avoit été arrêté par les comités, mais que son rapport n'ayant été achevé que ce matin, il n'avoit pas eu le temps de le soumettre.

On demande que Chénier fasse ce rapport en son nom.

Merlin ( de Douai ) s'y oppose. La matière est trop importante, éit-il ; un mot peut, dans les circonstances où nous nous trouvons, entraîner les plus fâcheuses conséquences : je demande que le rapport soit d'abord soumis aux comités & médité par eux.

L'assemblée décrète que Chénier fera son rapport demain.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur le projet de décret présenté par Thibaudeau.

Plusieurs membres demandent que ce projet de décret soit renvoyé à l'examen de la commission des 11, chargés de préparer les loix organiques de la constitution ; ils pensent qu'il peut y avoir un égal danger à trop centraliser l'autorité, comme à la laisser trop disséminée.

Louvet dit que tout le monde est d'avis qu'il faut centraliser le gouvernement ; par conséquent il faudra supprimer ou resserrer quelques administrations : mais, de ce que chacun sent la nécessité de changer & d'améliorer le gouvernement, s'ensuit-il de-là qu'on doive se jeter dans l'arbitraire ? Ici Louvet fait sentir les inconvéniens de plusieurs propositions faites par Thibaudeau, telle que celle de faire nommer les administrations de district par les administrations de département, qui nommeront ensuite les autres autorités sur la présentation des administrations de district, & se trouveront ainsi investis du droit de nommer toutes les autorités constituées de la république. Un autre inconvénient que l'opinant relève, c'est celui de confier le pouvoir, & législatif, & exécutif, entre les mêmes mains.

Je ne sais pas l'ami des pouvoirs illimités, ajoute Louvet ; je ne saurois voir, sans craindre pour la liberté de la république, les mêmes hommes être législateurs & ministres, sans responsabilité. On vous a parlé de garantie de gouvernans, de garantie de gouvernés ; mais avec une pareille mesure, que devient cette garantie ? Tous les pouvoirs se trouvent confondus dans les mêmes mains. On propose même de confier au comité de gouvernement la direction de la dix-septième division de la force armée ; on lui accorde le pouvoir de faire arrêter ; Robespierre n'avoit pas ce droit ; il falloit, lorsqu'il vouloit faire quelque arrestation, qu'il s'entendit avec le comité de sûreté générale, & déjà c'étoit un obstacle à vaincre. Souvenez-vous que la tyrannie devint insupportable au moment où s'institua le bureau de police générale, qui faisoit rentrer entre les mains d'une partie du comité de gouvernement, le droit d'incarcération & d'arrestation. Songez qu'en conférant un pouvoir sans bornes, vous donnez encore prise à la tyrannie ; je sais que, s'il le faut, vous périrez plutôt que de laisser un tyran s'emparer du nouveau de l'autorité suprême ! mais, citoyens, qu'importe pour la patrie que vous mourriez sur les ruines de la liberté ! il faut, au contraire, que vous viviez pour l'affermir & assurer un gouvernement à la nation.

Je vous le demande, représentans, la nuit du 9 thermidor, encore une heure & la liberté n'étoit plus, & vous périessiez sans que votre mort tournât au profit de la république. Pourquoi nous exposer de nouveau à la chance d'un combat avec les tyrans & les amis cachés de la royauté ? Il est bien plus sûr & plus sage de ne pas faire de loix qui puissent favoriser la tyrannie, que d'être obligé ensuite de faire des révolutions pour l'abattre & la terrasser.

Lanjuinais monte à la tribune ; les plus vifs applaudissemens éclatent de toutes parts & se prolongent longtemps.

C'est avec une profonde sensibilité, dit-il, que je reçois ces marques de votre estime ; peut-être ne m'appartiennent-elles que de vous rappeler que vous ne devez vous occuper que de la chose publique : mais j'ai oublié tous mes maux ; j'ai toujours servi la république, je la servirai toujours. J'ai succombé sous les coups des tyrans, & vous représentans, vous en avez triomphé. — On applaudit.

Lanjuinais entre dans la discussion.

Faut-il un gouvernement provisoire, ou faut-il seulement faire des changemens au gouvernement actuel ?

Comment peut-on opérer la séparation des pouvoirs. Voilà les questions que Lanjuinais examine.

Lanjuinais pense qu'il ne peut pas y avoir de gouvernement tant qu'il n'y aura pas de constitution ; qu'il ne peut pas y avoir séparation de pouvoirs tant que le pouvoir législatif résidera dans un seul corps.

Il appuis le renvoi ; après quelque discussion, il est décrété.

Merlin, de Douai, a lu la ratification faite par le roi de Prusse du traité de paix conclu entre cette puissance & la France ; elle est en date du 16 du mois dernier.